REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 35

N'a pas pris part au vote : 2

Réf: 2025-146

Objet : Bonus attractivité Petite Enfance

Séance du 10 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix février, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents: Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Gerard GIRARDON, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Josette GOMILA, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Pierre BASDEVANT Aminata DIALLO représentée par Noura DALI OUHARZOUNE Alienor EBLING représentée par Murielle BERNARD Houssem DHAOUADI représenté par Aurélien PERROT Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE Suzy LEMOINE représentée par Anne-Andrée BEAUGENDRE Sarith SA représenté par Abdelhay FARQANE Anne CLERTE-DURAND représentée par Benoit CORDIN Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

Absents: Mme Florence BARONE, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

<u>Administration</u>: Pascal TRAN, Jules CHAMOUX, Stéphane DREYFUS, Nelly LOUIS, Nahida AOUSTIN, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Reçu du Contrôle de légalité le 19/02/2025 Identifiant : 078-217806215-20250210-11508-DE-1-1

2025-146

Objet : Bonus attractivité Petite Enfance

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 714-13.

Vu la circulaire de la CNAF du 9 mai 2024,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 30 janvier 2025,

Vu la délibération n° 2024-81 du 8 juillet 2024 modifiant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;

Vu la Commission Administration et Intercommunalité du 28 janvier 2025 ;

Considérant la volonté de la ville de Trappes de favoriser l'attractivité et les carrières des métiers de la petite enfance ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré ;

Article 1 : Approuve la mise en œuvre du « bonus attractivité » petite enfance tel que défini dans la circulaire du 9 mai de la CNAF.

Article 2 : Approuve l'augmentation de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) d'un montant de 100 euros nets mensuels pour un emploi à temps complet concernant nos d'emplois d'auxiliaire de puériculture et d'éducation des jeunes enfants.

Article 3 : Désigne le Maire ou son représentant à signer les décisions administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

Article 4 : Autorise l'inscription des montants correspondants au chapitre 012 du budget de la Ville.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

19 FEV. 2025

Ali RABEH Maire de Trappes

Reçu du Contrôle de légalité le 19/02/2025 Identifiant : 078-217806215-20250210-11508-DE-1-1